

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le, quinze décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Frédéric HERICOURT, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRESENTS : Vincent MARI-LLORIA, Samyr CHOUAKRI, Isabelle FOURNIER, Pascal ANGOT, François CHARLES, Jean Marie CESARION, Guy CHAUVIN, Franck LEMONNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Christophe NICOT, Patrick JOLY

Procuration : Frédéric BOURJAT à Vincent MARI-LLORIA
Olivier CASSIDE à Samyr CHOUAKRI
Patrick CROHIN à Isabelle FOURNIER

Secrétaire de séance : Pascal ANGOT

Monsieur HERICOURT déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 heures

Monsieur l'adjoint au Maire présente aux membres présents le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatif à 2008 qui est consultable en mairie.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur l'adjoint au Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Modifications acceptées à l'unanimité des présents

Décisions modificatives M49

Suite au remboursement de certaines charges par les budgets annexes, il est nécessaire de voter les virements budgétaires suivants liés au remboursement d'une partie des indemnités des élus au budget communal, prévu initialement au chapitre 12 (charges de personnel) au lieu du chapitre 65 (charges à caractère général)

<u>Service de l'eau :</u>		<u>Dépenses</u>
Article 6410	personnel	- 1300.00
Article 653	indemnités élus	+ 1300.00
<u>Service de l'assainissement</u>		
Article 6410	personnel	- 2500.00
Article 653	indemnités élus	+2500.00

Décision adoptée à l'unanimité

Décision modificative M14

Suite à l'achat des matériaux nécessaires à la construction d'un vestiaire pour le club de foot, il est nécessaire de voter les virements budgétaires suivants :

Dépenses d'investissement :

Article 2313/opération 107	+ 3 000.00 €
Chapitre 020 dépenses imprévues	- 3 000.00 €

Décision adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 Inondations à Chézy sur Marne

Suite aux violents orages du printemps, la commune de Chézy sur Marne a du faire face à une dépense d'environ 945 000 euros et la Communauté de Communes a décidé lors de son conseil communautaire du 29 septembre 2009 de prendre à sa charge 60 000 euros pour l'élimination des 600 tonnes de déchets liés aux inondations, ce qui représente une participation de 1.20 € par habitant. Cette opération sera régularisée par la facturation des livres « nos églises » commandés en 2006 par les

communes du canton et non facturés à ce jour. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire l'acquisition de 46 livres pour une somme total de 920 €uros, auprès de la communauté de communes.

2 : Dématérialisation des actes administratifs

Dans le cadre de la transmission des actes dématérialisés de la commune, et du CCAS aux services de la Sous Préfecture, la communauté de communes a lancé une consultation auprès d'entreprises pour trouver un prestataire. La société AGEDI a proposé la meilleure offre dans le cadre d'une commande groupée de l'ensemble des communes. Les membres présents demandent davantage de renseignements et décident d'attendre un avis sur l'expérience d'autres communes.

3 : Durée d'amortissement eau et assainissement

A la demande de la trésorerie de Charly sur Marne, le Conseil municipal décide de pratiquer les amortissements suivants en M49 :

Réseau d'eau	⇒	60 ans
Matériel divers dont compteurs et pompes	⇒	10 ans
Réseau d'assainissement	⇒	60 ans

Après délibération des membres présents, il est décidé à l'unanimité (1 abstention) l'application de ces nouvelles durées d'amortissement pour les acquisitions faites à partir de 2009, étant entendu que la délibération à établir annule et remplace la précédente.

4 : Admission en non valeur de créances irrécouvrables

A la demande du trésorier de Charly sur Marne, Monsieur l'adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des états de créances irrécouvrables au budget de l'Eau et de l'Assainissement Ces états sont établis du fait que le montant à recouvrer est inférieur au seuil des poursuites. Madame FOURNIER fait remarquer que le dossier devrait être consulté par le donneur d'ordre. Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident à l'unanimité une l'admission en non-valeur de factures d'assainissement et d'eau impayées, pour un montant total de 62.14€ sur le budget de l'eau et 65.66 € sur le budget de l'assainissement, par l'établissement des mandats correspondants au compte 654.

5 : Encaissement chèque

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque de 50 €uros établi par la Maison du Cil pour sa participation au concours de fleurissement organisé dans la commune.

6 : Mise en place d'une indemnité pour les conseillers municipaux ayant une délégation

Vu l'arrêté du Maire de Pavant, établi le 18 juin 2009 et portant délégation permanente de l'encadrement et de la gestion du personnel chargé de l'entretien et des espaces verts à Messieurs MARI-LLORIA et LEMONNIER et à la demande de ses derniers et en application des articles L.2123-23-1et L2123-24 du CGCT stipulant que les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité de fonction dans la limite de l'enveloppe globale des indemnités maximales du maire et des adjoints (soit au total 55.75% de l'indice 1015 pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants)

Le conseil Municipal par 10 voix pour et 2 abstentions, décide de verser les indemnités annuelles à compter du 1er janvier 2010 selon les modalités suivantes :

- M. Olivier CASSIDE : Maire	31.00 % de l'indice 1015
- M. Frédéric HERICOURT 1er Adjoint :	6.91 % de l'indice 1015
- M. Frédéric BOURJAT 2ème Adjoint :	6.91 % de l'indice 1015
- M. Samyr CHOUAKRI 3ème Adjoint :	6.91 % de l'indice 1015

Les Conseillers Municipaux Délégués :

- M. Vincent MARI-LLORIA	2.00 % de l'indice 1015
- M. Franck LEMONNIER	2.00 % de l'indice 1015

7 : Changement prix loyer appartement

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de fixer le prix du loyer mensuel de l'appartement à 490 €uros

8 : Refacturation remise en état de la chaussée, rue de la cabine

En accord avec Madame Emond, le Conseil Municipal décide de lui facturer la remise en état de la chaussée rue de la Cabine effectuée par l'entreprise Vallet Saunal lors de son intervention au Clos des Forges. Le montant de la facture établie par vallet saunal est de 70.70€ HT

9 Indemnité de conseil de la trésorerie pour l'année 2009

Le Maire expose au Conseil Municipal que,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2/3/1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16/12/1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des Communes et de leurs établissements publics locaux ;

Vu qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable ;

Considérant que M. JOLY a pris ses fonctions en tant que Trésorier le 1er Juillet 2009, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE DE VERSER 100% de l'indemnité de conseil à M. JOLY pour le second semestre de l'exercice 2009 ainsi qu'à Mme DAVESNE pour le 1er semestre.

Questions diverses

- Station d'épuration : Le conseil municipal est informé que la DDAF n'assure plus la mission de maîtrise d'œuvre qui lui a été confiée dans le cadre de l'étude préalable au changement de la station d'épuration.
- Commission de sécurité : L'adjoint au maire précise qu'un avis favorable à la poursuite de l'utilisation de l'ensemble des locaux scolaires a été émis par la commission de sécurité lors de sa visite du 14 septembre 2009. Il a été néanmoins prescrit le remplacement du bloc porte de la chaufferie par un bloc porte coupe-feu et de la création d'une ventilation basse.
- Plan communal de sauvegarde : Suite à la mise en place du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) la commune a dû établir un PCS, recueil du dispositif communal de crise, qu'il est possible de consulter en mairie et dont un exemplaire a été remis aux services compétents (gendarmerie, préfecture, SDIS et DDE)
- Point sur l'arboretum : Monsieur MARI-LLORIA propose de consulter M. BOURJAT pour solliciter le personnel communal afin que les travaux restants avancent davantage.
- Ouverture de l'église : la sous préfecture demande une attestation de l'architecte M. Déhu
- Restauration tableau église : réalisation en cours le tableau a été confié à Mme ZILINSKI. Monsieur Chauvin demande si la subvention sera valable en 2010.
- Salle polyvalente : M. MARI-LLORIA informe de la remise en état de la salle polyvalente par l'employée communale suite à sa restitution non nettoyée après sa location. Il pose la question de la facturation de cette remise en état au locataire.
- Festivités : les membres présents sont invités à apporter toutes leurs bonnes idées concernant les décorations et embellissements du village. Le personnel communal est félicité pour la décoration de la cour de la ferme.

La séance est levée à 23 heures 15

Vu par nous, Adjoint au Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
F. HERICOURT

O. CASSIDE

F. BOURJAT

P. ANGOT

JM CESARION

Pouvoir à S. CHOUAKRI

pourvoir à V. MARI-LLORIA

F. CHARLES

G. CHAUVIN

I. FOURNIER

P. JOLY
abs

F. LEMONNIER

P. CROHIN

V. MARI-LLORIA

S. CHOUAKRI

Pouvoir à I. FOURNIER

C. NICOT
abs